

Communiqué de presse

L'éducation sans violence inscrite dans la loi – Protection de l'enfance Suisse lance la dernière campagne nationale de prévention

Berne, 20 octobre 2025 – Un moment historique pour les enfants en Suisse. Lors de la session d'automne 2025, l'inscription de l'éducation sans violence dans le Code civil par le Conseil des États est enfin devenue réalité. Cela signifie que les gifles, les humiliations graves ou les insultes régulières ne sont pas des mesures éducatives mais de la violence envers les enfants. Après plus de 40 ans d'engagement, Protection de l'enfance Suisse est parvenue à faire protéger les enfants en Suisse contre la violence dans l'éducation. C'est un beau succès.

Pour Protection de l'enfance Suisse, cette décision constitue une étape significative d'un engagement de plus de 40 ans. Depuis les premières initiatives politiques au milieu des années 2000, Protection de l'enfance Suisse s'engage résolument en ce sens par un travail de prévention auprès des professionnel·le·s, des campagnes de sensibilisation auprès des parents et des responsables légaux, ainsi que par un lobbying au niveau politique. Dès 2013, Yvonne Feri, présidente du Conseil de fondation de Protection de l'enfance Suisse, avait déposé une motion au Parlement pour inscrire cette disposition dans la loi, sans aboutir à l'époque. Seule la motion de Christine Bulliard-Marbach (19.4632) a obtenu la majorité dans les deux chambres en 2023. Le oui du Conseil des États le 9 septembre 2025 sur la modification du Code civil a marqué l'aboutissement d'un long débat politique et, en même temps, le coup d'envoi d'une nouvelle conscience dans la société. « Les enfants méritent la même protection contre la violence que les adultes, y compris dans leur éducation », déclare Feri. « Je suis reconnaissante et fière d'avoir enfin atteint notre objectif. »

Pour éviter que l'éducation ne dérape au quotidien « Quand l'air devient électrique, sortez prendre l'air! »

En soutien au lobbying politique, Protection de l'enfance Suisse a lancé en 2018 la campagne nationale de prévention « Il y a toujours une alternative à la violence ». Elle a sensibilisé les parents, les responsables légaux et le grand public à l'interaction non violente avec les enfants en sept phases et a montré des alternatives concrètes pour gérer les conflits dans l'éducation au quotidien.

Dans la huitième et dernière phase de la campagne nationale, « Avant d'exploser, va prendre l'air ! », l'accent est mis sur la possibilité de faire autrement. Cela peut s'avérer utile lorsque la situation à la maison devient « explosive » et menace de dérailler. La violence envers les enfants résulte souvent d'un sentiment de dépassement et du stress de la vie quotidienne. Une petite pause à l'extérieur peut aider à se calmer. Pour prendre conscience de ces alternatives, la prévention reste importante malgré l'inscription dans la loi.

La violence reste une réalité – C'est à la Confédération et aux cantons d'agir

Malgré les progrès réalisés, la violence dans l'éducation demeure un problème sociétal. L'enquête auprès des parents, menée en 2024 par l'Université de Fribourg pour le compte de Protection de l'enfance Suisse, montre que

- près d'un·e enfant sur deux est exposé·e en Suisse à des violences physiques ou psychologiques dans son éducation,
- un·e enfant sur 14 est régulièrement confronté·e à des châtiments corporels (cela correspond à 7% de tous les enfants en Suisse),
- près d'un·e enfant sur cinq est exposé·e de manière répétée à la violence psychologique, par exemple à des cris, des insultes ou des menaces.

Ces chiffres soulignent l'importance des offres de prévention et de soutien pour les parents et les responsables légaux, même après l'inscription dans la loi.

Une organisation financée par des dons ne peut plus assurer seule la prévention nationale

Protection de l'enfance Suisse est une organisation indépendante, financée par des dons. Les campagnes nationales de sensibilisation menées sur huit ans n'ont été possibles que grâce au soutien des donatrices et des donateurs ainsi que des partenaires. Avec l'inscription dans la loi, il est désormais clair que la responsabilité d'une prévention durable incombe à la Confédération et aux cantons. « Ils sont désormais tenus d'apporter un soutien concret aux parents et aux professionnel·le·s – de la prévention au conseil », explique Regula Bernhard Hug, directrice de Protection de l'enfance Suisse.

Protection de l'enfance Suisse reste la voix des enfants

Même après la fin de la campagne et l'inscription dans la loi de l'éducation sans violence, Protection de l'enfance Suisse continue de s'engager pour la protection des enfants en Suisse. Avec des offres pratiques destinées aux parents, aux responsables légaux et aux professionnel·le·s, Protection de l'enfance Suisse apporte sa longue expertise aux processus politiques et sociétaux. Comme l'éducation non violente est une démarche de la société, elle nécessite des connaissances, un accompagnement et du soutien.

Retrouvez plus d'informations sur la campagne de prévention ici

[Film de la campagne](#)

[À propos des campagnes de prévention de 2018 à aujourd'hui](#)

[Alternatives à la violence](#)

Contact

Tamara Parham

Directrice de la communication et des partenariats / Membre de la direction

+41 31 384 29 19

tamara.parham@kinderschutz.ch

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous nous appuyons sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux spécialistes et aux professionnels de l'éducation, aux acteurs du domaine politique, aux organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Pour assurer le financement de notre travail, nous collectons des fonds de manière ciblée auprès de privés, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.